

CODE DE DÉONTOLOGIE

PRINCIPES

- **Respect des personnes**

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

- **Clarification de la demande**

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne.

- **Engagement réciproque**

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.
Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.
Contractualiser l'ensemble de la prestation.

- **Développement d'un processus d'accompagnement**

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

DROITS et DEVOIRS DU CONSEILLER

- **Professionnalisme**

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation.
Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique.
S'engager en supervision, en échanges de pratiques,...

- **Positionnement**

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

- **Indépendance**

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.
Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

- **Confidentialité**

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.

- **Respect des organisations**

Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

- **Concurrence**

Observer les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.

ANEOLYS s'engage à respecter ce code, à le faire respecter par son équipe et à le faire connaître.

Fait à Tresses, le 01/10/2021
La Direction